

Règlement moto :

- 1) **Chaque participant doit avoir impérativement rempli un bulletin d'inscription précisant :**
 - **Son nom, prénom, numéro de téléphone.**
 - **La marque de sa moto, le modèle et le numéro d'immatriculation.**
 - **Sa compagnie d'assurance avec le numéro de police.**
 - **Son numéro de permis de conduire, et sa date de délivrance.**
 - **Il doit reconnaître être en possession de toutes ses capacités physiques pour effectuer le tracé en moto.**
 - **Il doit s'engager à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données et n'entreprendre de poursuites d'aucune sorte à l'encontre des organisateurs en cas d'incident ou accident, dont il serait soit le responsable soit la victime avec ou sans tiers.**
 - **Il doit avoir pris connaissance du règlement.**
 - **Le bulletin d'inscription doit être daté et signé.**
- 2) **Lors de leur inscription les participants doivent s'acquitter du montant précisé sur le bulletin.**
- 3) **Les inscriptions ne pourront pas aller au-delà de 200 motos.**
- 4) **Seules les personnes ayant une moto homologuée seront autorisées à participer à la démonstration.**
- 5) **Les motos cross seront refusées.**
- 6) **Le port d'un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM est obligatoire.**
- 7) **Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.**
- 8) **Les béquilles latérales doivent être attachées.**
- 9) **Un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.**
Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.
Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- 10) **Les participants devront posséder la carte grise de leur véhicule ainsi que leur attestation d'assurance en cours de validité au jour de l'épreuve**
- 11) **Les Participants devront posséder leur permis en cours de validité le jour de l'épreuve**
- 12) **Les participants ne seront ni chronométrés ni récompensés. L'esprit de compétition devra laisser place à l'esprit de convivialité, de respect d'autrui et de bonne humeur.**
- 13) **Prévoir un tapis de sol pour l'environnement.**
- 14) **L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord pour utiliser son image pour tous les clichés ou vidéos pris lors des 2 jours de l'événement, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de la «DEMONSTRATION ENDURANCE DE ST MARCEL » sous toutes ses formes (films, photos, vidéos, internet, etc.).**
- 15) **Pour des questions d'assurance et de sécurité nous ne serons pas en mesure d'accepter de pilote mineur.**

Règlement Quad :

- 1) **Chaque participant doit avoir impérativement rempli un bulletin d'inscription précisant :**
 - **Son nom, prénom, numéro de téléphone.**
 - **La marque de sa moto, le modèle et le numéro d'immatriculation.**
 - **Sa compagnie d'assurance avec le numéro de police.**
 - **Son numéro de permis de conduire, et sa date de délivrance.**
 - **Il doit reconnaître être en possession de toutes ses capacités physiques pour effectuer le tracé quad.**
 - **Il doit s'engager à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données et n'entreprendre de poursuites d'aucune sorte à l'encontre des organisateurs en cas d'incident ou accident, dont il serait soit le responsable soit la victime avec ou sans tiers.**
 - **Il doit avoir pris connaissance du règlement.**
 - **Le bulletin d'inscription doit être daté et signé.**
- 2) **Lors de leur inscription les participants doivent s'acquitter du montant précisé sur le bulletin.**
- 3) **Les inscriptions ne pourront pas aller au-delà de 100 quads.**
- 4) **Seules les personnes ayant un quad homologué seront autorisées à participer à la démonstration.**
- 5) **Les quads cross seront refusés.**
- 6) **Le port du casque est obligatoire.**
- 7) **Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.**
- 8) **Un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.**
Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.
Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- 9) **Les participants devront posséder la carte grise de leur véhicule ainsi que leur attestation d'assurance en cours de validité.**
- 10) **Les participants ne seront ni chronométrés ni récompensés. L'esprit de compétition devra laisser place à l'esprit de convivialité, de respect d'autrui et de bonne humeur.**
- 11) **Prévoir un tapis de sol pour l'environnement.**
- 12) **L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord pour utiliser son image pour tous les clichés ou vidéos pris lors des 2 jours de l'événement, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de la «DEMONSTRATION ENDURANCE DE ST MARCEL » sous toutes ses formes (films, photos, vidéos, internet, etc.).**
- 13) **Tous les pilotes de Quad seront dans l'obligation de porter une tenue adéquate (pas de hauts manches courtes) ainsi qu'une protection dorsale. En cas de manquement à cette règle, tout pilote se verra refuser l'accès au parcours.**
- 14) **Pour des questions d'assurance et de sécurité nous ne serons pas en mesure d'accepter de pilote mineur.**